



HAL
open science

Les arbres du souvenir et de la Liberté

Jean Gadant

► **To cite this version:**

Jean Gadant. Les arbres du souvenir et de la Liberté. Revue forestière française, 1989, 41 (5), pp.439-444. 10.4267/2042/25993 . hal-03425137

HAL Id: hal-03425137

<https://hal.science/hal-03425137>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

nature, loisirs et forêt

LES ARBRES DU SOUVENIR ET DE LA LIBERTÉ

J. GADANT

Les celtes et leurs druides nous ont légué la religion des arbres. L'arbre abritait les dieux, incarnait les plus nobles passions et les meilleures vertus. Il est devenu le symbole vivant de l'amour et de la liberté. Il abrite un souvenir que sa longévité conserve.

De même que des célébrités se distinguent dans la société des hommes, de même des arbres remarquables émergent dans la forêt. Ils ont été baptisés du nom d'un Dieu (le Chêne Jupiter en forêt de Fontainebleau), d'un monarque (le Chêne royal en forêt de Compiègne ou le Frêne de l'empereur à l'île-d'Aix), d'un seigneur (le beau seigneur de la forêt de Crécy), d'un homme illustre (le Tilleul de Turenne ou celui de Sully). Des arbres ont été dédiés à la Vierge (le célèbre Chêne l'Allouville consacré à Notre-Dame) ou à des saints (le Chêne Saint-Jean de Compiègne, le Chêne Sainte-Anne de Saint-Germain-en-Laye).

Les forestiers ont aussi coutume de faire présider une forêt par son arbre le plus beau (les Présidents des forêts des Vosges ou du Jura) ou bien de baptiser un arbre remarquable du nom d'un personnage qu'ils veulent honorer. Dans certaines régions, des villageois plantent le « Mai » devant la demeure d'un conseiller municipal afin de célébrer le nouvel élu.

Cette sympathique coutume se rattache à la vieille tradition populaire du Mai, liée aux fêtes du printemps, quand la vie végétale explose, après l'engourdissement glacé de l'hiver. À l'origine, le Mai était un pied d'aubépine qui se couvre de jolies fleurs blanches au printemps, symbolisant la vie, la joie, le renouveau. Puis le Mai est devenu une simple perche dont on conservait la cime, décorée de guirlandes de lierre, de rubans, parfois peintes. Placé au centre de la fête, le Mai rassemblait des garçons et des filles et présidait les rondes endiablées de joyeux danseurs.

Il était donc logique que l'arbre devienne aussi le symbole de l'amour car il synthétise la vie, le renouveau, la joie. Un arbre orné d'une couronne de fleurs était planté devant la maison d'une

jeune fille en quête de mari, dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai. Les amoureux qui n'osaient pas déclarer leur flamme avaient l'audace de planter un arbre près de la demeure d'une bien-aimée. Il pouvait donc arriver que deux arbres se regardent au petit matin, pour annoncer que deux cœurs se sont rencontrés. Ainsi, faisait Ronsard pour Hélène de Surgères :

*« Je plante en ta faveur cet arbre de Cybèle,
ce pin où tes honneurs se liront tous les jours. »*

Tous les jours et longtemps, vivant et vénéré, l'arbre est là. Au-delà d'une génération d'homme, il maintient un souvenir glorieux : le Chêne de l'attaque en forêt de Montmédy, le Cèdre de Marengo à La Malmaison. Il rappelle un mariage princier : le Cèdre de Marie-Louise en forêt de Compiègne, le Tilleul d'Ivoiry de Marie de Bourgogne, la fille du Téméraire ; ou bien une haute naissance : le Chêne du roi de Rome en forêt de Retz. Le célèbre Frêne de Vence évoque la rencontre de François I^{er} et du Pape Paul III en 1538.

L'arbre a été tout cela avant de se politiser et devenir l'arbre de la liberté. Les modestes reliques du célèbre Chêne de Guernica rappellent le serment du couple royal espagnol de 1476 s'engageant à respecter les libertés du Pays Basque. Avant même que la Révolution française ne s'embrace, alors qu'il était de retour d'Amérique où il venait de s'illustrer, La Fayette plantait un Noyer noir pour célébrer l'indépendance des États-Unis.

Les plantations d'arbres de la Révolution s'inscrivent donc dans cette symbolique de l'arbre qui remonte dans la nuit des temps et dans ces vieilles traditions demeurées vivantes sous l'Ancien Régime. Elles apparaissent après la mise en place des premières municipalités, en février 1790. Le plus souvent, il s'agit d'arbres sans racines, ébranchés, de perches décorées de rubans et de couronnes de fleurs, telles des mâts de cocagnes ; elles portent des symboles patriotiques : cocarde et drapeau tricolore, pique du sans-culotte, bonnet phrygien.

Les premières plantations sont faites au début de 1790 à l'occasion de l'élection des premières municipalités dans les communes que l'Assemblée Constituante a dotées d'un statut par décret du 14 décembre 1789. Un procès-verbal de la municipalité de Gahard, en Ille-et-Vilaine, en date du 16 février 1790, signale une plantation d'arbre qui serait la première de la Révolution. Il s'agissait d'un Chêne.

L'arbre révolutionnaire conservé dans l'histoire, sous le nom d'« arbre de la liberté », n'apparaît qu'au début de la Législative, quand la Révolution se durcit. Le peuple qui se déchristianise est en recherche de nouveaux emblèmes de la nouvelle croyance. Ces plantations d'arbres ne furent jamais codifiées par les pouvoirs révolutionnaires comme ils le firent pour d'autres symboles tels le drapeau tricolore ou le calendrier révolutionnaire. Issus de vieilles traditions, ranimés dans la vogue des idées rousseauistes, sacralisés par la Convention, les arbres de la liberté ont une origine essentiellement populaire.

Tout le long de l'an II, après la mort du roi, la chute des Girondins, le triomphe de la Montagne, l'avènement de la Convention jacobine, la France se peuple de ces arbres de la liberté. Désormais, ils sont racinés et vivants, en général prélevés dans la forêt voisine d'un ci-devant, auquel on arrache une parcelle de patrimoine et de privilège. Malheureusement ils sont souvent mal plantés, et bien qu'ils fussent sacrés, ils ont la vie brève. Mais ils auront un ardent défenseur en la personne de l'abbé Grégoire, prêtre jureur lorrain, député à la Convention.

Le curé appartenait à un Comité de l'Agriculture que la Convention avait mis en place, en 1793, afin de rechercher les moyens d'améliorer le ravitaillement du pays qui avait faim. À la requête de Grégoire, l'Assemblée avait chargé ce comité de rédiger un mémoire sur la plantation des arbres de la liberté. Deux de ses membres, les citoyens André Thouin et Franc Hell s'estiment compétents et prennent leurs plumes.

Franc Hell est un député du Tiers État, ardent révolutionnaire. Il produit un mémoire grandiloquent, au ton philosophique et patriotique. Il recommande que l'arbre sacré soit planté par de

vrais patriotes, à l'initiative de sociétés populaires « *qui ne sont pas tombées dans le modérantisme, le fédéralisme et autres actions criminelles* ». Les citoyens égarés devront être exclus de la cérémonie. Mais les recommandations patriotiques de Hell n'empêchent pas les arbres de crever.

Thouin est un scientifique, professeur de culture au Muséum d'Histoire naturelle. Ses sentiments républicains sont d'une grande tiédeur ; d'ailleurs, l'orage ayant été franchi, il deviendra le chef des jardins de Louis XVIII. Le mémoire qu'il produit intitulé « *Note sur la plantation et le choix des arbres qui doivent être consacrés à la liberté* » est moins naïf, plus sérieux et plus sylvicole. À une époque où le reboisement est inconnu, tandis que les défrichements, la surexploitation, le surpâturage, les incendies ravagent les forêts françaises, le distingué botaniste donne de judicieux conseils sur les meilleures essences à utiliser, l'époque et les techniques de plantation.

Bien entendu, Thouin recommande la plantation d'un arbre bien droit, robuste, longévif, au port majestueux, avec une cime hospitalière pour fournir de l'ombre et de l'abri, capable d'inspirer de la vénération. Il donne une liste des essences utilisables, les décrit et les répartit soigneusement en trois régions : celle des arbres à cidre, celle de la vigne et de l'olivier, celle de l'orange.

Au début le Chêne est l'arbre qui est le plus planté ; il est l'arbre religieux des celtes et des druides ; il symbolisera la force et la puissance de l'État républicain, la jeune souveraineté du peuple et la divine liberté qui vient d'être conquise. Le mot liberté figure toujours dans la devise inscrite sur le drapeau dont l'arbre est porteur : « *La liberté ou la mort* », « *Vivre libre ou mourir* », « *La liberté et la mort aux tyrans* ».

Mais de subtils esprits en arrivent à penser que ce Chêne orgueilleux, cette trop noble essence, ce souverain de la forêt n'incarne guère l'idée révolutionnaire d'égalité. Ils jugent très fâcheux que cette inégalité entre les arbres puisse incarner l'égalité qui doit régner entre les citoyens. C'est pourquoi, les sociétés populaires sont invitées à faire aussi appel à la cohorte des essences indigènes afin de symboliser non seulement la liberté, mais aussi l'égalité : l'Orme, le Tilleul, l'Érable, le Hêtre, l'Alisier sont les essences les plus plantées. Le Peuplier mérite une mention particulière, non seulement pour la belle rectitude de son fût, l'élégance de son port, sa rapidité de croissance, mais parce que son nom (en latin *populus*) évoque le peuple. Dans certaines communes où les sols sont ingrats et le climat rude, plutôt que de risquer un échec, on a la sagesse de promouvoir un arbre en place, au rang « d'arbre de la liberté ».

Voilà donc la liberté et l'égalité symbolisées par l'arbre. Mais la Révolution a aussi instauré la fraternité, cette troisième vertu si essentielle pour le bonheur des peuples. On aura donc recours aussi aux essences émigrées, acclimatées en France, qui symboliseront la concorde entre tous les peuples du monde qui veulent vivre en paix. Une attention particulière est portée aux arbres des frères des États-Unis d'Amérique qui viennent de conquérir leur liberté. Ainsi le mémoire de Thouin cite l'Orme d'Amérique, le Micocoulier d'Amérique, le Noyer blanc d'Amérique, le Noyer de Louisiane, mais aussi le Cèdre du Liban, le Pin d'Écosse, le Vernis du Japon, le Platane du Levant, etc. Ces arbres furent cependant peu plantés, sans doute faute de plant.

Les premières plantations donnent lieu à des cérémonies plaisantes et bon enfant auxquelles participent la population en fête et les autorités communales : les membres de la société populaire, la municipalité, la garde nationale en uniforme. Mais, quand la terreur fait rage, les arbres de la liberté abandonnent leur poésie et leur gentillesse. Ils deviennent porteurs de pancartes agressives criant des slogans vengeurs : « *Mort aux tyrans* », « *Tyrans, vos crimes sont le fumier qui doit féconder cet arbre* ».

La municipalité et la société populaire de Sceaux plantent un arbre de la liberté, devant l'église Saint-Jean, le 23 juin 1792. Le Scéen Palloy, démolisseur de la Bastille, grand maître du protocole des festivités locales, organise la cérémonie autour de l'arbre. Sa jolie fille élégamment drapée à l'antique d'étoffe immaculée, coiffée d'un bonnet phrygien, y représente la



**Un Alisier, gentiment surveillé,
après sa plantation le 21 mars 1989
dans le parc de l'ENGREF à Nancy.**

Photo P. Gillet - ENGREF Nancy

déesse de la liberté. Elle orchestre la danse d'un groupe d'enfants ; les citoyens sont conviés à se rassembler autour de l'arbre sacré pour y faire le serment « *de maintenir la République, une, indivisible et fraternelle* ».

Mais le malheureux arbre de Sceaux, planté en mauvaise saison, ne résistera pas au soleil de l'été. Les révolutionnaires n'avaient pas prêté suffisante attention aux caprices de la nature et la plupart des arbres de la liberté subiront le même sort. C'est pourquoi, une loi du 22 janvier 1794 (3 pluviôse de l'an II) impose la replantation d'un arbre, avant le 1^{er} germinal, dans toutes les communes de la République où il aura péri naturellement ou par délit. Les arbres seront donc constamment remplacés.

La commune de Sceaux ne traîne pas dans l'application de la loi et replante son arbre, le 29 janvier 1794, en bonne plantation hors sève (de brumaire à germinal), à l'emplacement du monument actuel de Florian ; la cérémonie est présidée par le maire François Desgranges. En fait, les Scéens plantent 4 arbres : celui de la municipalité près de la maison commune, celui des militaires sur la place Jacobite, celui de la Société républicaine, celui des élèves de la patrie.

Un arbre de la liberté était aussi parfois planté au sommet d'une « montagne » élevée par les communes les plus jacobines. Il s'agissait d'un modeste tertre de terre engazonné, évoquant le parti de Danton et de Robespierre. Ce site accueille des cérémonies patriotiques. Les citoyens viennent y entendre des fanfares populaires, des chants révolutionnaires, y danser la carmagnole. Du haut de cette montagne, des orateurs clament des discours.

La commune de Plessis-Liberté, voisine de Sceaux-l'Unité, avait dressé une telle montagne surmontée d'un superbe peuplier. Une somptueuse cérémonie y est organisée, le 18 février 1794, en l'honneur de la déesse Raison que représente la grâce d'une jolie citoyenne entourée de la sagesse de deux vieillards.

Dans un livre du 2 avril 1794, reprenant les mémoires de Hell et de Thouin, intitulé « *Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté* », adressé à la Convention, l'abbé Grégoire glorifie la popularité de ces arbres. Il estime que 60 000 arbres ont été plantés dans les plus petits hameaux comme dans les grandes communes.

Mais le livre de Grégoire n'arrête pas l'inquiétante mortalité des arbres. Et surtout, quand la Révolution s'essouffle et que des oppositions apparaissent, ils deviennent la cible facile des contre-révolutionnaires ; symbole du régime exécré, ils sont arrachés, sciés, mutilés. Les accusés sont l'aristocratie et le clergé. Une pancarte revendique l'attentat : « *Le crime l'a planté, la vertu le détruit* », ou plus simplement « *Vive le Roi* ».

Après les plantations de 1793 et 1794, les années 1795 et 1796 connaissent des vagues de destructions massives. Les arrêtés du 11 avril et du 4 mai 1796 répriment sévèrement les délits. Après le coup d'État de fructidor, un arrêté du Directoire du 16 septembre 1797 impose la replantation d'arbres avec racines ; en effet, « *la liberté et la République venant d'être assurées d'une manière durable* », il convient d'assurer la longévité du message dont ils sont porteurs, en utilisant des arbres racinés. Puis, la loi du 13 janvier 1798 punit les vandales de 4 ans de prison. Néanmoins, malgré ces répressions, dans le climat contre-révolutionnaire qui grandit, les attentats se multiplient.

Les arbres patriotiques rescapés de la tourmente révolutionnaire sont oubliés durant la première décennie impériale. Mais le mariage de Napoléon et de Marie-Louise réveille un mouvement de plantation. La circulaire n° 14 du 4 juin 1810 du Directeur général des Eaux et Forêts les patronne. Mais ce ne sont plus des arbres isolés de la liberté ; on plante un petit bosquet, souvent de forme circulaire, entouré de fossés protecteurs. Le couple impérial est symbolisé par deux beaux Chênes qui occupent le centre ; ils sont entourés d'une cohorte de Tilleuls, d'Ormes, etc... tels des gardes du corps.

La France profonde des villages participe à ces plantations de la reconnaissance et du souvenir. L'enthousiasme des fanfares, l'emphase lyrique des discours, les salves des mousquetons célèbrent la glorieuse épopée napoléonienne et enracinent le souvenir vivant de l'empereur dans les générations futures.

L'année suivante, la naissance du roi de Rome est célébrée également par une nouvelle vague de plantations, orchestrée par une autre circulaire administrative n° 434 du 23 mars 1811. Les plantations sont également réalisées par bouquets, mais prennent les noms romantiques de « jardins du roi de Rome » ou « berceau du roi de Rome ».

Bien que la sécheresse de l'été 1811 décime de nombreux arbres napoléoniens, la Restauration en reçoit quelques-uns en héritage. Une généreuse circulaire n° 569 du 8 mai 1816 n'impose pas la destruction de ces souvenirs impériaux, elle se limite à prescrire l'enlèvement des emblèmes ou inscriptions politiques et séditieuses que certains peuvent porter.

Les Républiques, qui ont suivi, ont conservé le drapeau tricolore, la marseillaise, le bonnet phrygien pour coiffer notre Marianne. Elles ont abandonné le calendrier révolutionnaire aussi

poétique que stupide. L'arbre de la liberté est toujours resté le symbole vivace du soulèvement populaire face au pouvoir en place et de l'avènement des libertés nouvelles.

À l'occasion de manifestations spontanées, des arbres seront plantés à nouveau aux révolutions de 1830, 1848 et à l'avènement de la République en 1871. Mais rapidement, dès l'année suivante, afin de maintenir l'ordre public, les autorités s'opposeront aux plantations nouvelles et interdiront toute manifestation autour de l'arbre séditieux. La troupe doit intervenir, en 1831, pour disperser les planteurs d'arbres de la liberté sur les places de Grève, de la Concorde, de la Bastille.

L'arbre de la liberté est absent, en 1889, dans les célébrations qui commémorent le centenaire de la Révolution.

Dans la vague écologique des années 70 déferlant sur une société agressée de pollutions, le septennat de Valéry Giscard d'Estaing avait institué la journée de l'arbre, afin de faire contribuer les Français à la défense de leur environnement. On a vu des ministres, armés de pioches, donnant l'exemple à des groupes d'enfants planteurs conviés à revenir, à chaque saison, constater la croissance et la vitalité de leur arbre.

Dans une société urbanisée à l'excès et chargée de nuisances, l'arbre est célébré pour la verdure qu'il introduit dans la ville, le décor qu'il apporte aux paysages ; il incarne aussi une nouvelle liberté, le droit à la nature et à l'environnement.

Le 21 mars 1989, premier jour du printemps, dans le cadre des cérémonies du Bicentenaire de la Révolution française, le Président de la République a planté un Chêne à Saint-Gaudent dans la Vienne. Le Chef de l'État a fait ce choix car, selon la tradition, le premier arbre de la liberté aurait été planté dans cette commune par le curé de la paroisse.

La V^e République avait invité les 36 000 communes de France à planter des arbres de la liberté. Chacune avait reçu une notice technique illustrée et un bon de cent francs pour l'acquisition d'un arbre. De son côté, le Comité du Bicentenaire avait décidé de préconiser la plantation de Tilleuls ; l'arbre est longévif et de grande taille ; il est de bonne reprise et de bonne croissance ; ses houppiers printaniers se couvrent de fleurs odorantes et médicinales et sont bruisantes d'abeilles.

Mais le véritable bicentenaire des arbres révolutionnaires sera en 1990 !...

Sceaux, le 1^{er} germinal 1989

J. GADANT
Ingénieur général du GREF
CONSEIL GÉNÉRAL DU GÉNIE RURAL
DES EAUX ET DES FORÊTS
30, rue Las Cases
75340 PARIS CÉDEX 07